

COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

A.P. du 17 mai 2021

ARTICLE PA 89 : QUALIFICATION DU JOUEUR D'AGE

❖ DISPOSITIONS SPÉCIALES

Pour les catégories Mini-basket : jusqu'au 31 décembre, un joueur peut passer d'une équipe à une autre équipe, de cette même catégorie, au sein du même club.

Il est qualifié pour l'équipe dans laquelle il est aligné pour la première fois à partir du 1^{er} janvier.

L'Assemblée Provinciale peut se prononcer, sur une date ultérieure au 31 décembre, pour cette même disposition.

Proposition du Comité Provincial

- La proposition du Comité Provincial est de permettre pour le MINI BASKET de passer d'une équipe à l'autre jusqu'au terme de la saison.

Olivier MONSIEUR
Président CP BBW

Bjorn CLAES
Secrétaire CP BBW